

Décision

Générale

colonial

Décision n° 14-79-1903 Mutations

n° 14-79-1903

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

9 mars 1903

Numéro JO

n° 79 du 15/03/1903

Date du numéro

15 mars 1903

TEXTE INTÉGRAL

Ahmet Doalé, brigadier de police, est licencié de son emploi. Sont nommés : Ercy Ouarsama (brigadier), Aden : quiré, Four laba Madlet, Dembil Djam: vet Orouet Rer Doalé (agents). Equé Hadji et Fourlaba Madlet sont engagés comme porteurs d'eau, en remplacement d'Aden Guiré, nommé agent. Le nommé Abdilaë Goule b, agent de police, est licencié de son emploi et remplacé par Tessama Imar.